Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260527-4220226-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/05/2025

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 20/05/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé,
Secrétaire de séance : Isabelle LECLERCQ
Représentés : Michel PANSARD représenté par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Anne DURAND, LACHIVER Olivier représenté Eric DROGUET
Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 **Présents : 12** **Votants : 15**

DELIBERATION N°42 -2026 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : mise à jour de la liste des membres actifs-
Monsieur le Maire expose au conseil le fait que suite au renouvellement de l'équipe municipale, il convient de mettre à jour la liste des membres actifs dans le plan communal de sauvegarde.

	DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS		
	ACTUEL	**PROPOSITION**	**DECISION**
TITULAIRE	Hervé VAN PRAAG	Philippe LOHIER	Philippe LOHIER
SUPLEANT	Catherine BLANCHARD	Michel PANSART	Michel PANSART
	RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES (logistique, économie et relations publiques)		
	ACTUEL	**PROPOSITION**	**DECISION**
TITULAIRE	Marc LEMARIE	Marc LEMARIE	Marc LEMARIE
SUPLEANT	Jean-Pierre RESLOUX	Marie-José JOLY-RICHEUX	Marie-José JOLY-RICHEUX
	REFERENTS CIRCUIT ALERTE		
	ACTUEL	**PROPOSITION**	**DECISION**
TITULAIRE	Jean-Luc HERVE	Géraldine CARDIN	Géraldine CARDIN
TITULAIRE	Didier RABIAUX	Anne DURAND	Anne DURAND
SUPLEANT	S. JOUON des LONGRAIS	Eliane RUELLAN	Eliane RUELLAN
SUPLEANT	Bernard QUINQUENEL	Michel PANSART	Michel PANSART

Le Conseil à l'unanimité valide cette liste

Fait à Plévenon, le 28/05/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 28/05/2026